

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires ;

A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.
3 — 45 — — — Express.
3 — 20 — — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.
11 — 51 — — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — — soir, Omnibus.
9 — 20 — — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous apprenons que le gouvernement du canton de Neuchâtel a envoyé au Conseil fédéral de Berne une députation chargée de déclarer acceptables les propositions de la conférence de Paris. Ce fait est évidemment la dénonciation la plus éclatante de la fin de la crise. MM. les plénipotentiaires réunis à Paris, ont obtenu gain de cause sur tous les points. La clôture des conférences va de soi, puisque les conclusions de celle-ci sont dès à présent acceptées.

Il n'est pas inutile, toutefois, de donner avant le retour du docteur Kern, à Paris, quelques détails que nous fournit le dernier numéro du *Bund*.

D'après ce journal, il résulte des rapports faits au Conseil fédéral que les quatre puissances non intéressées ont formulé cette proposition, qu'elles recommandent à l'unanimité à l'acceptation de la Prusse à comme celle de la Suisse : Si le Roi de Prusse renonce aux droits sur Neuchâtel qu'il base sur les traités de Vienne, le canton de Neuchâtel s'appartenant à lui-même reste un membre de la Confédération suisse avec les mêmes droits que les autres cantons. En retour, la Suisse accorde une amnistie complète pour tous les délits politiques et militaires qui se rattachent aux événements de septembre et se charge de tous les frais que ces événements ont occasionnés.

En outre, grâce aux efforts infatigables du docteur Kern, ce dernier serait parvenu à obtenir des Puissances des concessions qui, certainement, ne manquent pas d'importance pour la Suisse ; ainsi, par exemple, celle du titre de prince de Neuchâtel, pour le maintien duquel les Puissances s'étaient prononcées dans un protocole antérieur de la conférence, et dont il ne sera pas question dans le traité que la Suisse devra accepter et signer.

La condition imposée par la Prusse de payer un million comme indemnité pour la liste civile ou comme indemnité quelconque, n'aurait pas été reçue davantage dans le projet. On a eu également à exclure, par suite des dernières négociations, la condition posée par la Prusse que ce million serait payé exclusivement par la Confédération helvétique

et que le canton de Neuchâtel n'y contribuerait pas.

Les dispositions contraires à la constitution de la Confédération et à celle du canton de Neuchâtel, par exemple, les demandes relatives à un ajournement de la révision de la constitution de Neuchâtel seraient complètement mises de côté dans le projet des Puissances. Enfin, il ne serait plus question dans ce projet de la restitution des biens ecclésiastiques, du droit d'immixtion dans l'administration du fonds de bienfaisance des communes, et du rétablissement de la Société des pasteurs supprimés en 1848. — Havas.

On lit dans le *Moniteur de la Flotte*, après quelques détails géographiques sur Macao :

« Tel qu'est Macao, cependant, sa possession a encore un véritable intérêt. A l'exception de la légation anglaise, qui a été transportée à Hong-Kong, les autres légations européennes y sont restées. Elle est le centre de la diplomatie étrangère et un lieu de rendez-vous pour les agents des grandes compagnies commerciales. Le pavillon portugais flotte sur le palais du gouverneur, mais la garnison actuelle est insuffisante en présence de la population chinoise et de ses détestables instincts, et la plus grande partie de l'autorité réelle réside entre les mains du mandarin. On assure que le Portugal a l'intention de changer cet état de choses, que la garnison va être augmentée, que les ouvrages de défenses élevés autrefois vont être réparés et que la grande muraille crénelée qui sépare le territoire chinois des possessions portugaises, va être relevée. On ne peut qu'applaudir à cette pensée : sa réalisation n'entraînera pas de fortes dépenses et elle sera avantageuse pour toute la population étrangère.

» L'aspect de Macao du côté de la rade est gracieux. On y voit de belles habitations disposées en amphithéâtre et parmi lesquelles on distingue le convent de la Guis, où réside l'évêque, deux autres couvents, le palais du gouverneur et les maisons des résidents étrangers. Depuis les événements de Canton, Macao a continué à être tranquille. La population chinoise est assez agitée, mais elle a été

maintenue par la présence des bâtiments de guerre mouillés sur rade et par les nombreuses patrouilles que font sans cesse leurs compagnies de débarquement. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 27 avril, 5 heures du soir. — Le grand-duc Constantin est arrivé aujourd'hui par la voie de terre. Une réception princière lui avait été préparée sur la place Castellane. Une foule immense a accueilli Son Altesse Impériale aux cris de vive l'Empereur ! vive Constantin. On remarquait la distinction de sa personne.

Parmi les officiers de sa suite, le général Tollen attirait tous les regards. Le prince dîne aujourd'hui à la préfecture. Demain aura lieu l'explosion de la mine du Frioul, puis revue et représentation offerte par la ville de l'opéra des *Martyrs*. Son Altesse doit quitter Marseille mercredi à midi.

Berne, le 28 avril. — Le gouvernement Neuchâtelois, bien qu'il ait désiré que le projet d'arrangement fût modifié sur trois points, a déclaré néanmoins l'accepter. Le président Fernerod a recommandé le projet à l'acceptation du Conseil fédéral qui doit exprimer demain sa résolution.

Plusieurs journaux suisses manifestent quelques scrupules et voudraient qu'il fût demandé des garanties à l'exécution de la convention.

Londres, mardi 28 avril. — On a des nouvelles de New-York, du 15 avril.

La convention relative au péage du Sund a été signée. L'Amérique payera pour sa part 373,000 dollars. — L'ambassadeur nommé pour la Chine, M. Reed, avant de se rendre à Canton, doit avoir des conférences avec les gouvernements de France et d'Angleterre, à Paris et à Londres. — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans une correspondance de Toulon, du 24 avril :

« Ce matin, le grand-duc n'a pas quitté ses appartements avant le déjeuner ; mais il a consacré toute

FEUILLETON

LES BELLES CHIMÈRES.

CONTE HUMORISTIQUE.

(Suite.)

II.

La sévérité du baron ressemblait à ces fruits dont l'écorce rude cache une chair savoureuse. Sous des formes acerbes, M. de Kerlogarec avait de la bonhomie ; et la minute même qui suivait son accès de colère en amenait la fin.

Il se dit, le lendemain de la scène du dîner, que la moitié au moins des torts était de son côté ; qu'il eût dû veiller plus attentivement sur son fils et principalement sur le fripon de précepteur. Mais pour sauvegarder sa dignité, il eut soin de ne pas laisser paraître ces remords de conscience dans l'entrevue qu'il eut, le matin même, avec Florestan.

Le jeune homme était mélancolique, abattu. Son père ne put s'empêcher de sourire et lui tendit amicalement la main, tandis que Florestan baissait la tête.

— Ah ! ah ! dit le baron, nous n'osons point parler. Courage, cependant : je ne suis point un inspecteur de l'Université. — Mon père...

— Rassure-toi. Tu n'as pas voulu mordre à la science... Eh bien ! tant pis pour toi. C'est ton avenir qui en pâtira. Quant à moi, je n'ai aucun reproche à m'adresser, j'ai payé.

— Mais, dit Florestan un peu piqué, je n'ai pas perdu complètement mon temps.

— Que diable ! il eût fallu en administrer la preuve hier. Voyons, qu'as-tu appris avec ton précepteur ? Confie moi cela ? T'a-t-il mis en état de remplir une belle et bonne place ?

— Mais... nous avons fait ensemble beaucoup de lectures. — Des lectures ?

— Oui, mon père. Sans le savoir, vous possédez là-haut une quantité de livres très-intéressants.

— Quoi ! ces fariboles, ces romans que feu la baronne ne cessait de dévorer, et que j'avais relégués au grenier !

— Rien de plus attrayant, souffrez que je vous le dise. Des sentiments si nobles, si purs, des passions si élevées, des aventures si variées ! Comme ces livres que vous taxez de fariboles, transportent l'âme dans une région supérieure !

— Ta, ta, ta ! fit avec colère M. de Kerlogarec, voilà bien des mots aussi absurdes que ce qu'ils vantent. O misérable Pélan ! que n'es-tu là encore ? Je te casserais ma canne sur les reins.

— Mon cher père, veuillez considérer...

— Je ne considère qu'une chose : ta folie... et puis l'argent que ce drôle de Pélan m'a volé.

Là-dessus le baron, — bien qu'il se fût promis d'être modéré, — se sentit si violemment courroucé que par prudence il rompit l'entretien et se retira dans sa chambre.

Ce jour-là, il ne chassa point. Les gens du pays étonnés de ce phénomène, l'ont inscrit dans leurs souvenirs les plus mémorables.

Une lettre de Florestan vint arracher à sa mauvaise humeur et à sa maussade inaction M. de Kerlogarec qui, depuis deux heures, battait le tambour sur les vitres d'une fenêtre.

Voici quel était le contenu de cette lettre :

« Mon honoré père,
» J'ose espérer que ces quelques lignes vous trouveront calmé, et que vous serez plus disposé à m'entendre. Je n'ai nullement l'intention de nier ni de chercher à atténuer les torts de mon passé. Oui, peut-être, eusse-je pu et dû mieux employer des années précieuses. Mais, je le sens, le pli est pris ; mon cœur s'est habitué à ces fortes et vives impressions, à ces mœurs poétiques, à ces passions chevaleresques qu'on ne trouve plus en France. Autour de nous, surtout dans les cités bruyantes, ne retentit maintenant que le travail desséchant de l'industrie. Le métier, l'usine, le négoce, le gain conquis par les veilles, par le calcul, par le choc impitoyable de la concurrence ; le pain pour la foule, l'or et la jouissance pour quelques-uns, voilà, en résumé, la vie moderne, cette vie qui est un combat perpétuel.

» Il me faut une autre atmosphère. J'ai rêvé les voyages... et surtout j'ai rêvé l'Espagne.

» Oh ! l'Espagne avec ses balcons, ses orangers, ses

l'après-midi à visiter la ligne des nouvelles fortifications et de l'enceinte. Il a passé deux heures à l'école de pyrotechnie, interrogeant sur sa belle organisation nos officiers d'artillerie et les étonnant par son aptitude ou par son intelligence ; du reste, ne cessant pas de dicter des notes à ses aides-de-camp.

« A quatre heures, il est venu visiter l'hôpital de la marine, et n'a pas pu s'empêcher d'exprimer son admiration pour la bonne tenue de cet établissement. Le matin, le chirurgien-major de son vaisseau s'était rendu à l'hôpital, et avait assisté au pansement et à une distribution aux malades. Ce fonctionnaire avait été frappé surtout des aliments de choix et d'un très-haut prix qu'on donne aux simples matelots en convalescence.

« Nous ne pourrions vraiment faire ainsi en Russie, » a-t-il répété plusieurs fois ; un seul hôpital ruinerait notre budget, et, la plupart du temps même, nous ne pourrions nous procurer les médicaments que vous employez ni les denrées en distribution. »

« Le prince a parcouru lentement toutes les salles, étudiant la manière dont s'opérait le service, consultant le médecin et le chirurgien en chef sur les détails techniques, et le commissaire-général de la marine sur les détails administratifs ; puis il est remonté en voiture avec M. l'amiral Dubourdieu et ses officiers, accompagné jusqu'à la porte de l'établissement par les fonctionnaires supérieurs que je viens de citer. Le grand-duc et ses aides-de-camp étaient, comme le préfet maritime lui-même, en petite tenue, c'est-à-dire en redingote, sans épaulettes, avec la casquette d'ordonnance et le poignard. »

— Nous trouvons dans la même correspondance le récit de l'incident suivant qui a signalé le passage du grand-duc Constantin à bord de la *Bretagne* :

« Sur le vaisseau amiral est embarqué un jeune enseigne qui a été fait prisonnier, après s'être vaillamment défendu, et qui a passé quelques mois à Kioburn. Le grand-duc, en mettant le pied sur le vaisseau, a demandé à voir cet officier ; alors, détachant une des croix qui ornaient sa poitrine et l'attachant à la boutonnière du jeune homme :

« C'est un admirateur de votre courage qui vous donne cette distinction au nom de l'empereur de Russie, qui vous connaît de réputation ; c'est un ami qui vous prie de la porter en souvenir de lui. »

Puis, se tournant vers l'amiral Tréhouart, le prince ajouta :

« Je vous prie, amiral, d'accorder à cet officier l'autorisation de rester attaché à ma personne pendant mon séjour à Toulon ; il sera mon aide-de-camp jusqu'à lundi. »

Il est bien entendu que l'autorisation sollicitée par le prince lui a été accordée par le commandant en chef de notre escadre. »

— On lit dans le *Moniteur* :

« Le 23 avril, S. A. I. le grand-duc Constantin a assisté, avec les personnes de sa suite et les officiers de l'escadre russe, à un grand bal qui lui a été offert à la préfecture maritime, et auquel était invitée toute la société de Toulon et des environs. Le 25, le prince a passé une partie de la matinée dans l'arsenal, et, dans l'après-midi, Son Altesse Impériale, accompagnée de M. le vice-amiral

Dubourdieu, préfet maritime, s'est rendue à bord du *Suffren*, vaisseau-école des matelots canonnières où ont eu lieu tous les exercices de l'école, et un tir à boulets qui a donné les résultats les plus satisfaisants. D'après le désir qu'elle en avait exprimé, Son Altesse Impériale devait s'embarquer sur le vaisseau la *Bretagne*, qui, accompagné du vaisseau l'*Algésiras* et de la frégate à vapeur l'*Audacieuse*, l'aurait conduite à la Crotat d'où le prince avait l'intention de partir pour Marseille sur l'avis à vapeur l'*Eclaireur* ; mais le mauvais temps n'ayant pas permis de mettre ce projet à exécution, Son Altesse Impériale est partie de Toulon en poste, le 27, à midi, pour se rendre directement à Marseille, où elle devait faire son entrée de cinq à six heures du soir.

— On nous écrit de Londres, le 25, que lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre près la cour des Tuileries, était attendu dans cette ville, où il doit assister à l'ouverture du parlement. — Havas.

— On nous mande d'Alger, que Son Exc. M. le maréchal Randon, gouverneur général, était arrivé le 22, sur la frégate à vapeur le *Cacique*, venant de Marseille. Le Maréchal a été accueilli avec les acclamations les plus sympathiques de la part des troupes et de la population entière. (Pays).

— Un orfèvre de Vienne a reçu de Szegedin (Hongrie) la commande d'un chaudron en argent sur trois pieds, comme ceux que les Hongrois de la Presta emploient pour y préparer leurs repas. C'est dans ce chaudron qu'on présentera à l'Empereur et à l'Impératrice d'Autriche, à la fête des pêcheurs de Szegedin, la soupe au poisson, mets national et favori des Hongrois. On fait dans toute la Hongrie des préparatifs de cadeaux précieux à offrir à Leurs Majestés. Le bourgmestre d'Arad est allé à Paris pour y acheter un objet que la ville veut présenter à S. M. l'Impératrice. Il en est revenu ces jours-ci rapportant un bénitier du quatorzième siècle, et une table magnifique en or et en argent, le premier a été vendu 10,000 fr., la seconde 30,000 fr.

— Un accident est arrivé, paraît-il, samedi, dans la nuit, sur le chemin de fer du Midi. Voici les détails que nous avons recueillis à ce sujet : le train partant de Toulouse, le 25, à 6 h. 10 m. du soir, devait arriver à Cette à 11 h. 45. Mais, par suite d'un retard qu'il a éprouvé dans sa marche, il se trouvait vers une heure du matin à trois ou quatre cents mètres de la gare de Cette, lorsqu'à eu lieu un déraillement duquel il n'est résulté d'abord aucun malheur ; quelques instants après, un train de marchandises venant de Toulouse, sur la même voie, a heurté violemment le train déraillé, et, dans le choc, les deux derniers wagons ont été gravement endommagés.

La plupart des voyageurs, ajoute le *Messageur du Midi* auquel nous empruntons ces détails, ont éprouvé quelques contusions et une douzaine d'entre eux ont été blessés ; mais nous sommes heureux de pouvoir annoncer que la vie de personne n'est en danger et qu'aucune même n'a éprouvé de fracture. Deux voitures de seconde classe se sont emboîtées l'une dans l'autre comme les deux parties d'un étui. Par un hasard providentiel un voyageur qui se trouvait dans le dernier compartiment

— Comme il te plaira, mais surtout n'emène point Pélan. Je vais nettoyer mes armes. Demain, je chasserai. Aujourd'hui, je n'ai point couru : aussi, c'est étonnant, je me sens tout fatigué !

III.

Nous n'entreprendrons point de suivre Florestan dans l'itinéraire de son voyage, de nous arrêter avec lui de relai en relai, d'hôtel en hôtel : ce soin spécial appartient aux *Guides-Richard*.

Qu'il nous suffise de vous faire retrouver le jeune homme dans une diligence attelée de six mules et roulant vers Bilbao.

Le compartiment où il est assis, — plein d'émotion, et ne voyageant pas moins par la pensée que par le corps, — offre un étrange amalgame, tableau vivant des variétés de l'espèce humaine. Le meilleur coin est occupé par un chanoine espagnol qui tantôt paraît lire son bréviaire et tant cause politique avec un autre Espagnol, marchand de profession et libéral par principes. La querelle interminable des Carlites et des Christinos est le thème de ces discussions auxquelles deux Biscayens, au nez crochu, à l'épaisse moustache et au bérêt pittoresque prennent part de temps à autre. — Un Anglais et sa femme, automates froids et méthodiques, — un Français gai, vif, élégant et décoré, complètent le nombre des compagnons de voyage que le hasard a donnés à Florestan. Trouvez-vous donc en voiture publique où il n'y ait pas quelque Anglais ; et trouvez aussi un Français

s'en est retiré sain et sauf. Le plus maltraité paraît être le mécanicien du convoi des marchandises qui a eu, dit-on, deux côtes enfoncées.

M. Sauvagol, substitut de M. le procureur impérial, s'est transporté à Cette pour procéder à une enquête sur les causes de cet accident.

— On écrit de New-York, le 11 avril, à la *Gazette des Tribunaux* :

« Il circulait hier, en ville, une rumeur si étrange, — la disparition de Carpentier de sa prison, — que je suis allé aux renseignements, et voici ce que j'ai appris de la bouche même des autres prisonniers : Jeudi, 9 du courant, à onze heures, un agent de police est venu chercher Carpentier de la part de M. Busted, son avocat, et le prévenu est monté en voiture avec lui. Depuis lors, il n'a pas reparu à la prison, au grand étonnement de ses complices. Le geôlier, la maison Rothschild, en la personne de son mandataire, la police, les avocats, tout le monde légal, en un mot, garde sur cette affaire un silence mystérieux et énigmatique. Aussi les conjectures vont leur train. Suivant les uns, Carpentier aurait été enlevé par des amis et un faux policeman ; suivant les autres, la partie poursuivante aurait donné la main à cette évasion, et l'on trouverait ainsi l'explication de la modération des principaux témoins de l'enquête en ce qui touchait personnellement Carpentier.

« Quelques-uns vont plus loin et affirment que Carpentier est déjà parti pour Paris, où sa présence est indispensable à la compagnie pour tirer ses livres du chaos où les fraudes de quatre années ont jeté la comptabilité. Est-ce croyable ?

« On dit encore que la maison Rothschild a légalement retiré sa plainte tant criminelle que civile, que Carpentier, devenu libre, va être témoin à charge contre ses coaccusés, dont la culpabilité ne paraissait pas suffisamment établie pour que leur extradition fût obtenue. Est-ce possible ? Mais la maison Rothschild n'est pas seule en jeu ; il y a le réquisitoire du procureur-général à la cour impériale de Paris, la plainte du gouvernement français, la requête du consul et le warrant présidentiel, et peut-on croire que, d'un mot, toutes ces entraves à la liberté d'un homme disparaissent ? »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Une Société philharmonique va s'établir à Saumur, nous l'espérons du moins. — Les statuts que nous publions aujourd'hui font comprendre le but et l'importance de cette Société. — Les villes voisines, qui ont moins d'éléments de succès que nous, ont parfaitement réussi. — Pourquoi n'en serait-il pas ainsi à Saumur, si chacun veut y apporter sa part de bonne volonté ?

Dans l'intention de contribuer, par nos faibles efforts, à entretenir et propager le goût des études musicales, en général, et, en particulier, celui des instruments d'orchestre, que, faute d'encouragements, pour les soutenir dans le long et laborieux apprentissage qu'ils nécessitent, les amateurs délaissent chaque jour davantage, ou que le déplorable abus de la sonorité fait complètement abandonner par les artistes, nous venons proposer à tous les adeptes de l'harmonieuse science, qui consacrent leur temps ou leurs loisirs à l'enseignement et à

» mantilles, ses guitares, ses castagnettes, son fan-

» dango et ses monuments mauresques !...
« J'ai soif de sa vue : pour moi, c'est presque le mal » du pays. S'il le fallait, j'accomplirais à pied ce pèlerinage d'artiste.

» Daignez exaucer mon vœu, daignez m'accorder la » permission de quitter six mois notre province brumeuse pour revenir ensuite heureux d'avoir enfin » saisi mon idole chérie !

» Celui qui est fier de se dire

» Votre fils respectueux,

» FLORESTAN. »

Dix minutes après avoir lu cette lettre, le baron fit appeler son fils. Celui-ci tremblait.

— Quand veux-tu partir ? demanda M. de Kerlogarec.

— Mon père... Eh quoi ! vous consentiriez...

— Quant veux-tu partir ?

— Mais...

— Tu fixeras toi-même le jour. Tiens, ajouta le baron, j'ai là mille écus. C'est beaucoup d'argent : mais on ne peut s'en passer, même dans un pays où l'on vit de chansons, de danses et de poésie. Ne fais pas trop de folies — si c'est possible, — et arrange-toi pour être de retour ici à la Saint-Martin.

— Mon bon père !... Quelle reconnaissance ne vous dois-je pas ! Croyez que je me conformerai scrupuleusement à vos instructions. — Si vous le permettez, je partirai demain.

qui, par les chemins, ne soit pas un causeur sans façon ! Florestan ne ressemblait sans doute pas à son compatriote : il est vrai qu'il ne ressemblait à personne.

Généralement on ne se met guère en route que pour trois choses : voir du pays, se désennuyer, chercher fortune. Son voyage à lui, pérégrination exceptionnelle, était une course aux chimères.

Il se borna d'abord à répondre par des inclinations de tête aux avances et aux politesses de ses voisins. Tout entier à la poésie, il en suivait mollement le rêve, conformément à ce mot célèbre : « La poésie est le songe d'un homme éveillé. » Avec quels yeux Florestan dévorait la campagne ! Il n'y avait pas un arbre auquel il ne prêtait, par l'optique de l'imagination, une forme merveilleuse ; pas un clocher de village qui ne lui parût haut comme la flèche de la cathédrale de Strasbourg ; pas un pâturage pelé qu'il ne vit en réalité émaillé de mille et mille fleurs. La France, qu'il avait dû traverser en partie, s'était vainement montrée à lui avec la variété de ses sites, la richesse de ses campagnes, la beauté de ses villes. Oui, sans doute, c'était varié, riche et beau ; mais quoi ! ce n'était que la France... A peine avait-il regardé.

— Merveilleux !... prodigieux !... s'écriait-il par intervalles.

Et puis, grâce à un effort de mémoire, il peuplait tout ce pays des héros de ses romans : il voyait passer le monde des trois derniers siècles, bigarré de couleurs

Berne, 29 avril. — Le Conseil fédéral a autorisé à l'unanimité la signature du traité.

Deux membres ont proposé de soumettre la question des à présent à l'Assemblée fédérale, avec un préavis favorable. — Havas.

Berlin, 28 avril. — La Chambre des députés a adopté aujourd'hui la loi concernant la défense de paiement de créances au moyen de valeurs étrangères. — Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

La compagnie des chemins de fer de l'Ouest a inauguré, dimanche, la ligne de Laval à Rennes. Une voie ferrée non interrompue unit maintenant Paris à l'ancienne capitale de la Bretagne.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES CHEMINS DE FER ROMAINS.

Les souscripteurs aux actions des chemins de fer romains sont prévenus que, par suite de la répartition, il a été attribué à chaque souscripteur....

de 1 à 5 actions	1 action.
de 6 à 10 »	3 »
de 11 à 20 »	5 »
de 21 à 49 »	8 »

A partir de 50 actions et au-dessus, la répartition a été faite dans les proportions suivantes aux souscripteurs :

de 50 à 99 actions	15 p. %
de 100 à 199 »	12 p. %
de 200 à 499 »	10 p. %
de 500 et au-dessus	5 p. %

Les remboursements seront effectués et les titres au porteur seront délivrés en échange des récépissés de souscription, à partir du lundi 27 avril, dans l'ordre suivant :

Lundi 27, pour les récépissés de 200 actions et au-dessus ;

Mardi 28, pour les récépissés de 100 à 199 actions.

Mercredi 29 et jeudi 30, pour les récépissés de 50 à 99 actions.

A partir du 1^{er} mai, les échanges et les remboursements auront lieu par ordre de numéros de récépissés pour les souscriptions au-dessous de 50 actions, savoir :

Le 1 ^{er} mai, les récépissés du n° 1 à 2,000
2 — — — — du n° 2,001 à 4,000
4 — — — — du n° 4,001 à 6,000
5 — — — — du n° 6,001 à 9,000

Les souscripteurs de la province et de l'étranger ne seront pas compris dans la série des récépissés ci-dessus ; des bureaux spéciaux de correspondance sont disposés pour opérer le règlement de leur souscription.

BOURSE DU 28 AVRIL.

5 p. 0/0 baisse 25 cent.	— Fermé à 68 95.
4 1/2 p. 0/0 hausse 75 cent.	— Fermé à 91 50.

BOURSE DU 29 AVRIL.

5 p. 0/0 baisse 35 cent.	— Fermé à 68 60.
4 1/2 p. 0/0 baisse 90 cent.	— Fermé à 90 60.

la Société entend se placer.

ART. 9. — Il sera demandé, comme concours gracieux, à M. le Maire de Saumur, de mettre la grande salle de la Mairie à la disposition de la Société, pour ses réunions habituelles et ses concerts.

ART. 10. — La cotisation mensuelle des Sociétaires sera déterminée, par le conseil d'administration, en raison de leur nombre et des frais matériels que comporte le fonctionnement de la Société, tels qu'achat de mobilier, achat et location de musique et papier de musique, chauffage et éclairage de la salle des séances, frais d'impression d'avis, lettres, programmes et affiches, et autres menues dépenses.

ART. 11. — Une amende de un franc sera prononcée contre les Sociétaires absents, qui ne se seraient pas valablement excusés avant la séance à laquelle ils manqueraient : le montant des amendes sera payé entre les mains du Trésorier.

ART. 12 ET DERNIER. — Jusqu'à la première réunion de la Société, le bureau provisoire est composé de MM. le général comte de Rochefort et le vicomte O'Neill de Tyrone, sous-préfet, présidents, et Brou-Cuissart, sous-intendant militaire, secrétaire, au domicile de l'un desquels les personnes qui désireraient faire partie de la Société sont priées de faire connaître par écrit, leurs nom et domicile, ainsi que la classification de leur voix, ou la nature de l'instrument dont elles jouent.

Dans la nuit de mardi 21 avril, de minuit 1/2 à 2 heures environ, un vol a été commis dans la maison de M. Guérin, notaire aux Ponts-de-Cé, avec une audace inouïe. Les voleurs ont brisé la serrure de la grille en fer et ont attaqué le contrevent du bureau qui y fait face. Ils ont opéré à l'aide d'un ciseau à froid et de leviers pris sur une charrette et laissée sur la voie publique. Le bas du volet et l'espagnolette ayant été fracturés, ils ont, avec un diamant de vitrier, enlevé l'angle d'un carreau et ouvert la croisée. Tout cela a été fait en vue et à quelques pas d'une route fréquentée par des voitures à toute heure de la nuit. Entrés dans les bureaux, ils ont forcé, avec une mèche et un ciseau, quatre tiroirs où ils ont pris, en diverses valeurs, une somme de 1,656 fr. On a reconnu autour de la maison les empreintes de trois pas différents ; il y avait sans doute encore dans la rue d'autres hommes chargés de faire le guet.

Les personnes de la maison, dont la chambre donne sur la cour, ont entendu assez longtemps un bruit sourd, dont elles se sont peu émues ; elles ont cru qu'il provenait d'un chargement de charrettes, qui s'effectuait assez souvent la nuit devant la maison en face. Le chien qui couche à quelques pas dans une pièce ouverte n'a pas aboyé. M. Guérin, ayant été réveillé à 2 heures, s'est levé et a ouvert une croisée, une lumière à la main ; son fils est descendu de son côté avec une bougie. La lueur, qui s'est projetée dans la cour, a mis en fuite les voleurs, qui dans leur précipitation ont emporté un tiroir de 70 centimètres de longueur sur 30 de largeur. On est à la recherche des coupables, qui, sans doute, n'échapperont pas aux investigations de la justice.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

l'étude de son divin langage, d'organiser, dans la ville de Saumur, une société philharmonique vocale et instrumentale.

Afin de permettre à chacun d'envisager, d'une manière générale, ce que pourrait être cette Société et donner aux Sociétaires la possibilité de se déclarer, se réunir et se reconnaître, nous indiquerons, ci-après, des bases sommaires d'organisation, qui n'ont pour but, nous nous empressons de le déclarer, de créer aucune obligation, ni d'imposer aucune condition et que nous serons heureux de voir, dès le début de la constitution de la Société, remplacer par un règlement élaboré par elle.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.

VOCALE ET INSTRUMENTALE, DE LA VILLE DE SAUMUR.

Projet de règlement.

ART. 1^{er}. — Un conseil d'administration, composé de douze membres, nommés par la majorité des Sociétaires présents à la première séance, imprime la direction à la Société, délibère sur toutes les questions qui intéressent son existence et son fonctionnement et les décide, à la majorité des administrateurs présents, dont le nombre ne saurait, toutefois, être inférieur à six.

ART. 2. — A son installation, le conseil d'administration nommé dans son sein : un Président, un Vice-Président, un Trésorier et un Secrétaire, qui composent le bureau et sont soumis à une réélection annuelle ; les membres sortants sont susceptibles d'être réélus : les élections du bureau nécessitent la présence de tous les administrateurs.

ART. 3. — Le Président, ou, à son défaut, le Vice-Président, réunit le conseil d'administration et lui soumet les questions qui ont nécessité sa réunion et proviennent soit de son initiative, soit de celle de tout autre Sociétaire.

ART. 4. — Le Trésorier fait toutes les recettes et toutes les dépenses que comporte l'organisation de la Société et présente le registre de ses opérations à l'examen et au visa du conseil d'administration, le premier jour de chaque trimestre.

ART. 5. — Le Secrétaire écrit et adresse les lettres de convocation, tient à jour le registre des comptes-rendus des séances du conseil et rédige sa correspondance ; au commencement de chaque séance, il donne lecture du compte-rendu de la précédente.

ART. 6. — Les réunions de la Société ont habituellement lieu le jeudi de chaque semaine, afin de permettre aux étudiants et aux élèves du Lycée, qui cultivent la musique, d'y prendre part et de fournir ainsi un but à leurs efforts et à leur émulation.

ART. 7. — Les séances sont de deux heures, consacrées, par moitié, à l'étude des chœurs et à celle des symphonies et ouvertures à grand orchestre : les séances supplémentaires sont, au besoin, attribuées à la répétition des solos, duos, trios, quatuors, quintetti, etc.

ART. 8. — La Société donne, annuellement, cinq concerts, dont deux ont lieu par invitations, chaque Sociétaire disposant, à cet effet, de deux cartes de famille ; deux sont donnés au bénéfice des pauvres, à l'entrée de la saison rigoureuse, et le cinquième a pour objet de célébrer, le 22 novembre, la fête de sainte Cécile, sous le patronage de laquelle

diverses, étagé comme l'était l'ancienne société, lui montrant ses moines, ses frères quêteurs, ses gentilshommes, ses belles dames, ses gracieuses manolas, ses étudiants ou bacheliers affamés, ses pages effrontés, ses capitans vantards, ses soldats de fortune, ses aventuriers hâbleurs, ses maurisques, ses zingari cuivrés, et jusqu'à son Figaro, le dernier venu et le non moins original.

Et il s'écriait :

— Merveilleux!... prodigieux!

Pendant il n'avait guère vu qu'une contrée assez pauvre, traversée par une route raboteuse, sablonneuse et mal-aisée, sur laquelle cheminaient soit des pâtres vulgaires, soit des marchands secoués par leur mule, soit enfin des carioles contenant des gens dont le costume était parfaitement moderne et la physionomie tout à fait étrangère à celle des héros de roman.

Les compagnons de voyage s'entre regardaient, non sans une certaine surprise, surtout les Biscayens et le chanoine qui, ayant vingt fois parcouru cette contrée, n'y avaient jamais vu rien d'extraordinaire.

Pour l'Anglais et sa femme, à chacune des exclamations de Florestan, ils ouvraient de grands yeux, se penchaient à droite et à gauche, et admiraient de confiance.

Enfin le jeune Français décoré souriait avec sa finesse un peu caustique.

On ne saurait perpétuellement habiter les nuages; les

oiseaux le savent bien. Donc notre extatique finit, soit par éprouver quelque fatigue du diapason auquel il s'était montré, soit par sentir le besoin d'associer un autre lui-même à ses pensées.

Il reconnut aisément que le Français l'observait avec une certaine malice, et peut-être désirait-il intérieurement convertir à la poésie cet incrédule. Ainsi il lui adressa le premier la parole en reproduisant l'opinion exagérée qu'il avait déjà émise sur le pays.

L'interlocuteur, curieux, sans doute, de le laisser continuer se contentait de jeter de temps en temps quelques monosyllable, et puis de sourire en retroussant sa moustache. Notre ami Florestan, qui s'était mis sur le chapitre des confidences, en vint peu à peu à conter toute son histoire ; il avait d'autant plus de confiance que le Français s'était écrié :

— Quoi ! Monsieur, vous êtes un Kerlogarec!... Moi je suis un peu votre compatriote ; ma famille est originaire de Bretagne.

— Vous, un Breton!

— Un Breton..... de Paris ; mais enfin le sang y est.

Florestan, ravi de cette affinité de race, n'en avait pas demandé davantage, et s'était alors largement étendu sur sa thèse poétique. Il comptait bien rencontrer de la contradiction et avoir une belle et bonne controverse à soutenir ; mais loin de paraître en dissentiment avec lui, le jeune Français dit d'un ton très-sérieux :

— Vous me demandez si vous trouverez à Séville, où

vous vous rendez d'abord, puis à Madrid, à Cordoue, à Cadix, etc., les mirages qui sont dans vos pensées. A cela, mon cher Monsieur, que répondre? — Nulle part il n'existe de règle absolue, de forme arrêtée, de couleur précise. Le rayon visuel est différent pour chaque homme, de même que les vérités morales grandissent ou s'amoindrissent selon l'interprétation qu'on leur donne. Je vois bleu, vous pouvez voir rouge ; et pourtant nous aurons tous deux envisagé le même objet. Donc, pour me résumer, il est possible que vous ne rencontriez pas ce que vous allez chercher si loin ; mais aussi vous le rencontrerez peut-être. Tout dépendra de la disposition d'esprit où vous serez.

— Oh! pour cela, dit Florestan, je suis sûr de moi.

— Sans doute; mais enfin vous avez des yeux. Et si par hasard leur témoignage refusait absolument de s'accorder avec vos illusions... ou convictions...

— Dans ce cas, je devrais m'avouer vaincu. Mais je n'aurai point le chagrin d'en venir là : ce que j'ai vu est un avant-goût très-rassurant.

— Ah ! vous trouvez? s'écria le jeune Français en se mordant la lèvre pour ne pas rire.

Florestan ne put maîtriser un mouvement d'impatience ; il se pencha vivement à une des portières, et la conversation en demeura là.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Assistance judiciaire du 13 avril 1857.

Etude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

D'un exploit de Lebrun, huissier à Doué en date du 27 avril 1857, enregistré.

Il appert :

Que dame Marie Vergue, épouse du sieur Baptiste Cornuau, ancien marchand, avec lequel elle demeure, à Doué-la-Fontaine,

A formé une demande en séparation de biens contre son mari, représenté par le syndic de sa faillite,

Et a constitué M^e Segris, avoué à Saumur, à l'effet d'occuper pour elle sur cette demande et ses suites.

Pour extrait,

(254) SEGRIS, avoué.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

ADJUDICATION

DE LA BELLE MAISON OGER,

Rue Saint-Jean, 18,

Le mardi 12 mai 1857, à midi.

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

MAISON

Située rue Beaurepaire,

Anciennement occupée par M^{me} veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER,

Pour la St-Jean prochaine.

S'adresser à M^{me} veuve de FOSLETHEULLE, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (236)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,

Une PORTION DE MAISON, sise à Saumur, Port-Cigogne,

Cour, Jardin, Ecurie, Remise.

S'adresser à M^{me} ALLAIN, demeurant dans la maison, Et à M^e CHASLE, notaire à Saumur.

OUVERTURE DU PACAGE AU VERT,

Dans la prairie Ponneau,

LE DIMANCHE 3 MAI 1857.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, dont l'herbe est reconnue de qualité supérieure, sont priées, pour éviter toute erreur, de s'adresser directement ou à M. MILSONNEAU, rue Royale, ou à M. Paul GRELET, au restaurant de la gare du chemin de fer.

Prix : 20 francs 60 centimes pour un mois.

On paiera comptant.

(238)

Grande et belle Maison A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,

Rue d'Orléans, n° 19.

MAISON NEUVE,

A LOUER DE SUITE,

Rue de la Tonnelle, n° 13, à Saumur.

S'adresser à M. LECOMTE, charcutier. (574)

A LOUER

Pour la St-Jean 1857,

Une MAISON, rue de la Comédie.

S'adresser à M^{me} veuve ROTTIER.

HOTEL DE L'UNIVERS

Sur le quai Ligny, ANGERS.

A partir du 11 avril 1857, l'ancien Hôtel Leroy portera le nom de l'Hôtel DE L'UNIVERS, tenu par LARRABE (Noël), ex-garçon de salle de l'Hôtel de Londres.

L'Hôtel, meublé à neuf, offre à MM. les Voyageurs tout le confortable possible.

Table d'hôte à 10 heures du matin et à 5 heures le soir.

Ecuries et remises. (173)

A VENDRE

UN TRÈS-BEAU CLOS,

Appelé le clos Poinson,

Situé au canton des Maligrolles, commune de Saumur.

Ce clos, entouré de murs, est traversé par une superbe allée d'arbres fruitiers.

Au bout de l'allée est une chambre et grenier au-dessus, dans l'enclos un vaste bassin contenant 7 busses d'eau, autour des murs sont plantés des arbres à fruits.

Ce clos, dans un bel orient, n'est pas sujet à la gelée, il contient 1 hectare 22 ares. Il sera vendu à l'amiable.

S'adresser à M. TRANCHANT, propriétaire, ou M^e DION, notaire à Saumur. (207)

LA RÉVALESCIERE n'est pas une panacée, une panacée universelle, comme disent, avec un léger pléonasme, quelques rieurs incrédules. Ils ont raison, si ce mot signifie un médicament miraculeux qui guérit radicalement tous les maux du corps humain; ils ont tort, si en considérant la Révalescierie comme une substance nutritive, ils refusent de croire que son usage quotidien est très-salutaire dans tous les cas: il n'en faut excepter que ceux où le praticien éclairé devra interdire momentanément la plus petite dose d'aliment. Cette féculé exotique possède d'ailleurs des propriétés curatives qui la rendent très-précieuse dans le traitement des maladies provenant d'un mauvais estomac, d'une faible poitrine ou d'une grande irritabilité nerveuse. On trouve au DÉPÔT GÉNÉRAL chez M. H. Kerckhoff, rue d'Hauteville, 32, à Paris, tous les renseignements désirables sur le mode d'emploi de la Révalescierie et sur la manière de s'en procurer, soit que l'on habite Paris ou les départements, soit qu'on la recherche à titre de consommateur ou de commerçant. — Boîtes de 2, 4, 7 fr. et au-dessus. — Dépôt à Saumur, chez M. G. DAMICOURT, pharmacien; à Tours, chez M. DUGENET-BONNEBAUT, 11 rue Royale; MM. V^{or} SUEZ et ROCHER fils, rue de la Sellerie, 35. (256)

AVIS.

M. CHAMPNEUF a l'honneur d'informer le public qu'il est le seul dépositaire à Saumur, des légumes préparés par les procédés de M. Masson.

Les colléges et pensions voudront connaître la grosse julienne, assemblage de plantes et racines propres à la confection des potages.

A l'aide de ce produit, dans une demi-heure, et pour trois centimes, on fait un potage d'aussi bon goût que nourrissant. Cette julienne se vend par tablettes de 2 kilogrammes 500 grammes, 1 fr. 50 c. le kilog. — 25 grammes suffisent pour le potage d'une personne; on peut l'employer soit au gras, soit au maigre en toute sûreté. L'armée en fait usage depuis plus de deux ans. Les fourneaux économiques auraient intérêt à l'employer. (16)

HOTEL ET RESTAURANT DU COMMERCE,

Rue Montmartre, 124, à Paris,

TENU PAR ALEXANDRE MÉE.

52 NUMÉROS PAR AN

LA PRESSE LITTÉRAIRE

Echo de la Littérature, des Sciences et des Arts.

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Chaque numéro de la Presse Littéraire, le plus grand des journaux hebdomadaires, se compose de deux feuilles grand in-8° à deux colonnes contenant plus de 200,000 lettres, c'est-à-dire environ la matière d'un volume in-8°, ou 30 volumes par an.

Bureaux à Paris, rue Sainte-Anne, 55.

UN AN, 15 FR. — SIX MOIS, 8 FR. — TROIS MOIS, 4 FR. 50 C. Etranger le port en sus.

Toute personne qui s'abonnera pour une année, recevra gratis UN VOLUME DE 36 FEUILLES format de la Presse Littéraire, contenant un choix des articles publiés dans les années précédentes ou les trois premiers volumes de la Bibliothèque choisie des Romans anglais, LETTICE ARNOLD, un volume, et EVELYN FORESTER, Histoire d'une Femme, par MARGUERITE A. POWER, deux volumes. — Les abonnés de six mois, recevront gratis LETTICE ARNOLD.

Depuis six années que la Presse Littéraire a été fondée, elle a publié plus de quinze cents morceaux de littérature de tous les genres; dont un grand nombre sont signés par nos principaux écrivains, parmi lesquels il suffira de citer MM. de Lamartine, Villemain, Cousin, Saint-Marc Girardin, Prosper Mérimée, Viennet, de l'Académie française, Alexandre Dumas, Méry, Jules Sandeau, Paul de Musset, Alibert Second, Philibert Audebrand, Charles Romey, Mary Lafon, etc. Outre sa rédaction inédite, la Presse Littéraire consacre une grande partie de ses colonnes à la reproduction des articles les plus remarquables qui paraissent dans les journaux quotidiens et les revues. Quelques pages sont consacrées dans chaque numéro à la chronique de la semaine, aux nouvelles et aux faits divers les plus intéressants, aux anecdotes, enfin à tout ce qui offre un intérêt de curiosité pour tous les lecteurs.

On s'abonne en adressant un mandat sur la poste, à l'ordre de M. le Directeur de la Presse Littéraire, rue Sainte-Anne, 55, à Paris, et aussi par l'entremise des Libraires, des Messageries et des Chemins de fer. (Affranchir.)

A LOUER PRÉSENTEMENT,
Une boutique, arrière-boutique et salon; chambres au 1^{er} et 2^e étage, rue de la Tonnelle, maison Sailland.
S'adresser à M. Cornilleau, charcutier, rue de la Tonnelle, même maison.

R. DE SAINTONGE, MALADIES SECRÈTES
N° 68. SAVONULE DE BAUME DE COPAHU PUR A
PARIS. GUÉRISON INFAILLIBLE RADICALE.
Approuvé par la FACULTE de PARIS comme Supérieur à toutes GARGES ou INJECTIONS
Pour la GUÉRISON PARFAITE en QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les plus INVÉTÉRÉS
VADE-MEGUM du D^r LEBEL. Prix: 2 fr. PRÉSERVATION. Lotion Iustrale. Prix: 4 fr.
Dépôt: chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur. (5)

A LOUER
Une MAISON, rue des Payens, 3.
S'adresser à M. LECOY. (190)
Saumur, P. GODET, imprimeur.

AUX FABRIQUES DE FRANCE

Rue Saint-Jean, 6 et 8 à Saumur,

Ancienne maison NUSSARD-GUIBERT,

GABORIT, SUCESSEUR,

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, ROUENNERIES, etc.

TOILES DE TOUTES FABRIQUES.

NOTA. — On demande un APPRENTI.

(247)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,